Vaires-sur-Marne : excédé, il tire au fusil à plomb sur des “jeunes”

10/07/2010 à 10h57

Daniel S. sera jugé le 3 septembre. En attendant, cet homme de 50 ans est interdit de séjour à Vaires-sur-Marne par le tribunal correctionnel de Meaux. « Pour des raisons de sécurité, pour éviter que vous soyez victime de représailles », lui a expliqué hier matin la présidente, Catherine Feyler-Sapene.

Daniel S. sera jugé le 3 septembre. En attendant, cet homme de 50 ans est interdit de séjour à Vaires-sur-Marne par le tribunal correctionnel de Meaux. « Pour des raisons de sécurité, pour éviter que vous soyez victime de représailles », lui a expliqué hier matin la présidente, Catherine Feyler-Sapene.

Le Parisien

(Merci au Hutin)